

SYNTHÈSE DES DÉBATS DU COMITÉ DE PILOTAGE

09 mai 2022



Ordre du jour :

- I. Tour d'actualité
- II. Subvention exceptionnelle demandée par *Les P'tits LézArts*
- III. Restauration scolaire / *Breizhou*
- IV. Pique-nique agents /élu.es
- V. Equipements sportifs extérieurs à Espace Glenmor
- VI. Réorganisation des services administratifs et espaces de travail
- VII. Fonctionnement du budget sur les dépenses et enveloppe par commission
- VIII. Projet d'accueil de personnes exilées dans la maison du bourg
- IX. Aménagements à l'atelier des Services techniques

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Sakina Guillet (pendant la première partie de séance)
- Delphine Hinry
- Maryline Lair
- Benoît Le Coz (pendant la première partie de séance)
- Paulo Le Troquer
- Antinéa Leclerc
- Brigitte Marot
- Pierre Redou
- Christophe Thomas

I. Tour d'actualité

Rapporteuses : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- *Commission Urbanisme*

Une rencontre a eu lieu il y a quelques mois avec plusieurs propriétaires de champs à **Bréhac**. Ils ont expliqué qu'il y avait des dépôts sauvages d'ordures sur ce site, qu'ils voulaient mettre une **barrière** qu'ils prendraient à leur charge. Le SDIS, les pompiers sont au courant et ont les clefs pour passer en cas de nécessité. Il convient aussi de rappeler que les chemins communaux sont fermés à la circulation des véhicules autre qu'agricoles ou de secours.

- *Commission Enfance - Jeunesse*

Territoire Educatif Rural (<https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601>) : une convention de partenariat multi-institutionnelle sera prochainement signée pour créer une synergie autour de la réussite éducative et non pas seulement scolaire. Il s'agit d'un engagement moral pour faire évoluer les méthodes de travail et d'accompagnement pour les enfants. Il se fondera au PEDT (Plan éducatif territorial) envisagé à Saint-Senoux de 3 à 25 ans. Pour plus d'informations sur le PEDT :

https://www.apvf.asso.fr/files/publications/PEDT_fiches_pratiques.pdf

Le ou la directeur.trice **ALSH** (Accueil Loisir Sans Hébergements ou Centre de loisirs) sera auditionné.e ces prochains jours.

- *Commission Attractivité - Environnement*

Une **parcelle agricole communale**, dont le bail rural est au nom d'un agriculteur, n'est pas exploitée par ce dernier... Par ailleurs, il ne paye pas de loyer depuis deux ans et il est interdit de sous-louer. La personne concernée doit être rencontrée prochainement. Face aux manquements constatés, la commune pourrait rompre le bail et récupérer cette parcelle agricole communale de moins de 10 hectares.

Une **réunion avec les agriculteurs** de la commune est par ailleurs programmée le 12 mai.

La **réunion Mobilité de VHBC** aura lieu le 24 mai à 14h30. Elle est ouverte aux agents et sera le prélude à une réunion publique.

Etude en cours sur les **énergies renouvelables de VHBC** et notamment sur la production qu'il pourrait y avoir en la matière sur le territoire.

Trois élu.es ont participé à une formation sur **l'écologie urbaine et la sobriété foncière** : usages multiples des salles et bâtiments, densification des centre-bourg, mise en valeur des friches agricoles...

Une réflexion est en cours à la **SMICTOM** sur une amélioration du service de collecte des déchets qui a un coût conséquent pour les habitants.

- *Commission Communication*

La communication autour de **Place au Village** commence à être abordée. Un prestataire extérieur été sondé pour communiquer largement sur cet évènement.

La **nouvelle charte graphique** de la commune sera disponible courant juin.

- *Atelier Citoyen – Budget participatif*

La construction collective des deux parcours permanents d'orientation, l'un grand public avec pour thème le patrimoine, l'un dédié aux enfants avec pour thème la nature, suit son cours. La zone retenue pour leur implantation s'étalera de la chapelle du Perchot à Bruzon, en passant par la Mare aux Mortiers et Le Verger.

Tout est mis en œuvre pour une inauguration projetée le week-end du 17 et 18 septembre, qui correspond aux Journées européennes du Patrimoine et au week-end de Place au Village.

- *Atelier Citoyen – Aménagements des cours d'école*

Une proposition concrète d'accompagnement par le *Jardin des Mille Pas* a été formulée pour l'année prochaine concernant l'accompagnement de deux classes maternelles et de cinq classes élémentaires. Les objectifs de cet accompagnement seront la sensibilisation à la biodiversité, l'aménagement naturel des cours de

récréation, la création d'un jardin et d'un potager à l'école et d'autres choses encore.

Des demandes de devis ont aussi été demandées afin de déplacer une partie du grillage pour intégrer l'espace vert avec le grand chêne côté rue des Entons et le rectangle d'herbes entre les classes maternelles et le restaurant scolaire.

- *Atelier Citoyen – Jardin et verger collectifs*

Une charte a été rédigée par les participant.es. Un règlement de fonctionnement intérieur sera écrit dans les semaines à venir.

Un point de vigilance est soulevé sur les contraintes budgétaires que pourraient rencontrer ce projet, ce dont l'AC est conscient. Des subventions extérieures pour soutenir ce projet seront recherchées.

Il est nécessaire pour la mairie de signer une convention de mise à disposition des terrains communaux retenus pour ce projet près de l'Espace Glenmor.

Enfin, le plan proposé par l'AC concernant la surface occupée par le futur verger collectif en contre bas du site des anciennes lagunes à côté de l'Espace Glenmor a été approuvé par l'ensemble du CoPil.

II. Subvention exceptionnelle demandée par *Les P'tits LézArts*

Rapporteur : Groupe de Travail – Subventions associations

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Le Symposium (trois semaines en mai-juin à Saint-Senoux - <https://lesptitslezarts.fr/portfolio/2022-2/>) a un budget de 70 000 euros environs et demande une subvention exceptionnelle de 2 000 euros car VHBC s'est en partie retiré.

Chaque année la municipalité vote un budget dédié aux subventions des associations, cette année 3 000 euros contre 5 à 6 000 euros d'ordinaire.

Une ligne budgétaire peut être allouée à des associations extérieures à la commune reconnues d'intérêt collectif.

Les avis sont variés sur cette demande de subvention concernant cet évènement culturel majeur à Saint-Senoux en 2022 et s'opposent frontalement. La demande est sans aucun doute justifiée, avec notamment un soutien financier attendu de VHBC qui ne s'est pas concrétisé, mais elle s'inscrit dans un contexte de diminution globale des subventions aux associations communales, ce qui n'est pas sans poser certaines réticences.

Certain.es élu.es aimerait davantage d'information pour pouvoir se positionner.

Les discussions s'éternisent et les élu.es ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente sur ce sujet.

Relevé de décision : passage en délibération au Conseil municipal du 19 mai de cette demande en l'état.

III. Restauration scolaire / *Breizhou*

Rapporteur : Benoît Le Coz

Nature des débats : Information

Échanges : Le bureau d'étude mandaté pour le réaménagement du restaurant scolaire nous a fait un premier retour avec trois scénarii possibles. L'un de ces scénarii semble faire consensus parmi les élu.es et agents du groupe de travail avec une contre-proposition qui sera formulée au bureau d'étude pour affiner le projet.

Breizhou a été racheté dernièrement. Une diététicienne a été recrutée par le nouveau patron de *Breizhou* (<https://breizhou.panierlocal.org/>). Le contrat avec la cuisine centrale de Guichen arrive à terme en juin, nous ne voulons pas le reconduire. Pour faire le tampon entre juillet et le retour d'une production alimentaire sur place avec le restaurant scolaire, nous avons donc sollicité *Breizhou* qui est partant pour travailler avec nous le temps qu'il faudra.

Une proposition financière nous sera faite prochainement.

Relevé de décision : Aucune.

IV. Pique-nique agents / élu.es

Rapporteuse : Antinéa Leclerc

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Demande et proposition formulée par les agents pour renforcer le lien entre eux et les élu.es, surtout pour les nouveaux agents. Le vendredi 1^{er} juillet au soir a retenu l'attention.

Proposition a été faite par un élu de préparer chez soi à manger et de ramener. Mais l'idée n'a pas été retenue et l'on se tournera vers un prestataire extérieur.

Relevé de décision : Favorable

V. Equipements sportifs extérieurs Espace Glenmor

Rapporteur : Pierre Redou

Nature des débats : Information

Échanges : Le PEDT et les demandes répétées de la population ont mis en lumière le manque de d'infrastructures sportives sur la commune ainsi que de lieux partagés.

Les échéances sont courtes pour les dépôts de dossier pour 2023 (cf : *Plan 5000 équipements, DRAJES...*).

Nous sommes actuellement au tout début d'une réflexion engagée à ce sujet par l'équipe municipale. L'aspect budgétaire n'a pas encore été abordé (il y a beaucoup de subventions possibles), il faut d'abord se pencher sur le type d'équipement que l'on envisagerait de mettre en place (city stade / plateau multisport, fitness, skate-park / bowl... ont pour l'heure retenu l'attention).

2023 pourrait voir la mise en place d'un city stade et d'un parcours de santé.

2024 pourrait être l'année d'un skate-park / bowl.

Relevé de décision : Aucune objection dans les limites des contraintes budgétaires.

Un Groupe de Travail agents / élu.es sera mis sur pied pour approfondir le sujet.

VI. Réorganisation des services administratifs et espaces de travail

Rapporteuse : Delphine Hinry

Nature des débats : Co-décision

Échanges : C'est la suite du rapport du CDG35. Plusieurs réunions ont été faites avec les agents, les DGS (Directeur Général des Services) et certain.es élu.es au sujet de la répartition des tâches de travail entre agents.

Un état des lieux des besoins des agents a aussi été dressé.

La répartition des tâches et des postes, l'accueil de la mairie étaient des points à améliorer selon le rapport du CDG35. Nous sommes allé.es en ce sens.

Le DGS est surchargé, cela ne peut pas continuer ainsi et certaines de ces tâches doivent être réparties (dossier de subventions, communication, comptabilité...) avec d'autres agents.

La fréquence des réunions de services et la cohésion d'équipe peuvent être améliorées.

L'ergonomie du poste d'accueil doit être améliorée. Les espaces de travail doivent être repensés pour favoriser le travail en binôme. L'accueil de la mairie doit aussi être réaménagé avec notamment la mise en place d'un ordinateur pour le public.

Concernant les appels entrants, ils ne passent plus seulement par l'agent d'accueil mais arrivent directement dans les services concernés.

Relevé de décision : Favorable, à l'unanimité.

VII. Fonctionnement du budget sur les dépenses et enveloppe par commission

Rapporteuse : Maryline Lair

Nature des débats : Information

Échanges : Voté en mars et travaillé avec les commissions en amont. Les dotations de l'Etat ont baissé alors que la population augmente... La tendance pour les années à venir est à une baisse globale des dotations et par répercussions, des budgets.

Le DGS et la Commission Finances – Affaires générales ont planché sur ces budgets par commission qu'ils leur présenteront si besoin est.

! Dès qu'une commission dépasse telle ou telle ligne budgétaire, même d'un euro, il faut se tourner vers la Commission Finances – Affaires générales.

! Une dépense exceptionnelle doit et sera répercutée sur d'autres lignes budgétaires.

! À l'inverse, si une ligne budgétaire n'est pas engagée en totalité, il faut le faire savoir à la Commission Finances – Affaires générales pour basculer le reliquat vers une autre ligne.

Relevé de décision : Aucune.

VIII. Projet d'accueil de personnes exilées dans la maison du bourg

Rapporteuse : Marion Darmaillacq

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Il s'agit d'un sujet majeur et global. Il nous être proactif et se positionner politiquement et humainement sur cette thématique.

Il s'avère que nous avons une maison vide actuellement en centre-bourg qui pourrait bénéficier à des exilé.es qui ne soient pas seulement victimes de la guerre en Ukraine. Les exilé.es ukrainien.nes sont extrêmement bien pris en charge, tout est facilité pour elles et eux et tant mieux mais n'oublions pas les milliers d'autres dans la précarité.

Il est primordial de mobiliser un collectif d'habitant.es qui soit soutenu par la municipalité et le CCAS et casser l'image populaire de l'aide aux exilé.es que l'on peut avoir car il y a une infinité de manière d'aider les exilé.es.

Il est proposé, d'offrir à une association d'aide aux exilé.es comme l'ARB (<https://www.facebook.com/pages/category/Nonprofit-organization/Accueil-R%C3%A9fugi%C3%A9s-Bruz-104470945021120/> ou <https://www.ouest-france.fr/bretagne/bruz-35170/accueil-refugies-bruz-toujours-solidaire-6815032>), un bail précaire d'un an calé sur le rythme scolaire. Les fluides seraient supportés par la mairie (conseil DGS), le bail précaire (conseil ARB) serait en son nom.

La question des fluides (eau, électricité...) pose problème à plusieurs élu.es, sur le volume et la prise en charge par la municipalité.

Le budget de CCAS peut permettre de couvrir l'achat de fourniture / matériel pour équiper et arranger la maison.

L'ARB se propose de nous accompagner et de nous soutenir dans la formation d'un collectif solidaire habitant que l'on estime obligatoire pour l'accueil de personnes exilé.es.

Une rencontre ouverte à toutes et à tous est programmée le 23 mai à 20h à l'Espace Glenmor.

Le logement en question n'est pas le mieux isolé du monde mais il est tout à fait habitable pour 4 – 5 personnes (deux adultes, deux ou trois enfants).

Il est précisé que la maison du bourg a toujours vocation, à moyen terme, d'accueillir une nouvelle offre de service à destination des habitants et que son usage sur le long terme pour les personnes exilé.es n'est en aucun cas concevable.

Relevé de décision : L'accueil de personnes exilé.es ne pourra se faire sans la constitution d'un collectif citoyen solidaire à Saint-Senoux. Ce point essentiel est un préalable obligatoire à tout accueil.

IX. Aménagements à l'atelier des Services techniques

Rapporteuse : Delphine Hinry

Nature des débats : Co-décision

Échanges : Demande des agents qui ont constaté un manque d'espace pour ranger et être à l'aise dans leurs tâches. Certains espaces (mezzanine...) sont mêmes dangereux.

Un préfabriqué (4500 euros, en provenance de la mairie de Saint-Erblon, la vente doit passer en délibération prochainement) sera vraisemblablement installé le long de l'atelier des Services techniques pour faire une salle de pause, un bureau et un vestiaire femme.

Relevé de décision : Favorable, à l'unanimité.